

CHARTE

Pour l'accueil des personnes
en situation de handicap

LEXFOR – Karolin BLUM

63 Avenue des Vosges

67000 Strasbourg



06 18 15 56 02



kblum@lexfor.fr

Une charte pour qui ?

La charte pour l'accueil en formation des personnes en situation de handicap s'adresse à l'ensemble des services en charge de l'organisation et l'enseignement des formations LEXFOR – Karolin BLUM.

Le public concerné

Sont concernés par la charte les apprenants en situation de handicap.

L'objectif

La charte a pour objectif de favoriser l'accueil des personnes en situation de handicap en milieu de formation par la mise en place d'un accompagnement adapté et favorisant l'insertion professionnelle.

Il s'agit de permettre aux différents intervenants dans l'organisation du parcours de formation d'avoir un « guide », afin d'adapter les modalités de la formation aux besoins liés aux handicaps.

Procédures

Procédure d'accueil :

Procédure d'accueil individualisée par la proposition d'une rencontre entre le candidat et le référant handicap.

Cette rencontre doit permettre d'évaluer les besoins spécifiques au regard du handicap et de fixer les adaptations, dont le candidat pourra bénéficier avant et pendant la formation.

Les termes d'accompagnement ainsi définis sont ensuite transmis à l'ensemble de l'équipe LEXFOR – Karolin BLUM.

Il est primordial, afin d'en garantir la bonne application, d'avoir l'approbation de tous les intervenants.

Procédure d'adaptation du lieu de dispense des formations :

Il y a lieu de s'assurer d'un accès facilité au lieu de la formation.

Pour cela, il s'agit d'être attentif aux points suivants :

- Accès par une ligne de transport en commun, possibilité de stationnement adapté à proximité, l'existence de rampes d'accès...

- S'assurer d'un accès aux portes d'entrée et de sortie, du fonctionnement de l'ascenseur, de la signalétique (visuel et sonore), de l'éclairage,
- Se renseigner sur la possibilité d'accueil des animaux accompagnateur (chien guide),
- S'assurer du bon fonctionnement de l'équipement de sécurité (système d'alarme visuel et sonore, signalétique d'évacuation).

Procédure d'adaptation pédagogique et de matériel :

Vérifier la mise à disposition d'un équipement d'aide à l'audition, adapter la distance de lecture, choisir des caractères et tailles des lettres en adéquation avec les besoins, s'assurer du confort d'usage des équipements.

Procédure d'accessibilité des équipements :

Vérifier l'accessibilité des équipements (WC, salle de restauration, salle de repos, vestiaire...), être attentif aux éventuels obstacles.

Référent handicap

Le référent handicap a pour rôle de s'assurer des meilleures conditions possibles d'accompagnement des personnes en situation de handicap et de mettre en place des actions de sensibilisation de l'équipe LEXFOR – Karolin BLUM.

Coordonnées du référent handicap :

Karolin BLUM

06 18 15 56 02

kblum@lexfor.fr